

## Compte épargne garantie de loyer – Contrat

Nous vous prions de remplir tous les champs obligatoires (en rouge).

Compte épargne garantie de loyer – n°:

### 1. Locataire

	Locataire 1	Monsieur	Madame	Société	Locataire 2	Monsieur	Madame	Société
Prénom nom/société:								
Rue/n°:								
NPA/domicile:								
Lieu d'origine/Nationalité:								
Date de naissance/de création:								
Etat civil:								
Téléphone privé:								

### 2. Bailleur

Prénom nom/société:	Rue/n°:
NPA/domicile:	E-mail:
Téléphone:	Représenté par:

### 3. Contrat de bail

Daté du:	
Début du bail:	Fin du bail:
Objet locatif:	
Montant de la prestation de garantie conclue: CHF	

### 4. Ouverture d'un compte épargne garantie de loyer

Le locataire ouvre auprès de la

(ci-après la Banque) un compte épargne garantie de loyer à son nom sous l'IBAN susmentionné et s'engage à y verser le montant suivant (total):

Garantie:	CHF
Frais d'ouverture du compte:	CHF
(seront prélevés à titre unique après l'ouverture)	

**Total:** CHF

La Banque ne se porte pas garante du virement effectif du montant par le locataire. Le montant crédité est notifié au bailleur.

L'avoir (déduction faite des frais d'ouverture du compte) est mis en gage afin de garantir toute prétention issue du bail et du décompte final au bailleur.

Les intérêts sont crédités sur le compte chaque année au 31.12. et ne sont pas mis en gage. Le locataire peut disposer seul du produit d'intérêts annuel. Au 31.12. de chaque année, le locataire reçoit un relevé de compte.

Cette convention s'éteint et le compte épargne garantie de loyer est supprimé sans notification si aucun crédit n'est effectué dans les trois mois après le début du bail indiqué.

### 5. Versement de l'avoir

La Banque verse l'avoir, conformément à l'art. 257<sup>e</sup> du code des obligations suisse, comme suit:

- sur la base d'un ordre écrit dûment signé par le locataire et le bailleur ou
- sur la base d'un commandement de payer exécutoire (non frappé d'opposition ou opposition définitivement radiée) ou
- sur la base d'un jugement exécutoire ou
- au locataire si, dans l'année qui suit la fin du bail, le bailleur n'a fait valoir aucune prétention par voie de droit à l'encontre du locataire et dans la mesure où le bailleur l'a confirmé à la Banque, une fois le délai expiré.

Demeurent cependant prioritaires au droit du bail ayant force obligatoire toutes dispositions d'un contrat-cadre de baux à loyer stipulant des dérogations approuvées par le Conseil fédéral (par exemple «Dispositions paritaires romandes et règles et usages locatifs du Canton de Vaud») dans la mesure où ce dernier s'applique expressément à l'objet loué.

S'agissant de plusieurs locataires, la Banque est en droit, sur signature d'un seul locataire, de débloquent la caution déposée et de la lui verser.

## 6. Autres conditions contractuelles

Les **Conditions générales d'affaires (CGA)** de la Banque, que le locataire a reçues et explicitement acceptées, s'appliquent au demeurant.

Lieu, date / référence

Lieu, date

Signature de la Banque

Signature(s) du/des locataire(s)

---

---

---

Lieu, date

Signature du bailleur / représentant

---

### Déclaration de déblocage du bailleur:

Par la présente, le bailleur déclare débloquer l'avoir déposé jusqu'à présent à titre de garantie. Celui-ci est donc à la libre disposition du locataire. Le déblocage de la caution vaut également ordre de clôture à la pour clôturer le compte épargne garantie de loyer.

Relation de compte du locataire 1:

Lieu, date

---

---

---

Relation de compte du locataire 2:

Signature(s) du/des locataire(s)

---

---

---

Lieu, date

---

Adresse/instructions d'envoi du locataire  
après la fin du bail:

Signature du bailleur / représentant

---

---

---

---

## Compte épargne garantie de loyer – Contrat

Compte épargne garantie de loyer – n°:

### 1. Locataire

**Locataire 1**    Monsieur    Madame    Société    **Locataire 2**    Monsieur    Madame    Société

Prénom nom/société:

Rue/n°:

NPA/domicile:

Lieu d'origine/Nationalité:

Date de naissance/de création:

Etat civil:

Téléphone privé:

### 2. Bailleur

Prénom nom/société:

Rue/n°:

NPA/domicile:

E-mail:

Téléphone:

Représenté par:

### 3. Contrat de bail

Daté du:

Début du bail:

Fin du bail:

Objet locatif:

Montant de la prestation de garantie conclue: CHF

### 4. Ouverture d'un compte épargne garantie de loyer

Le locataire ouvre auprès de la

(ci-après la Banque) un compte épargne garantie de loyer à son nom sous l'IBAN susmentionné et s'engage à y verser le montant suivant (total):

Garantie: CHF  
Frais d'ouverture du compte: CHF  
(seront prélevés à titre unique après l'ouverture)

**Total: CHF**

La Banque ne se porte pas garante du virement effectif du montant par le locataire. Le montant crédité est notifié au bailleur.

L'avoir (déduction faite des frais d'ouverture du compte) est mis en gage afin de garantir toute prétention issue du bail et du décompte final au bailleur.

Les intérêts sont crédités sur le compte chaque année au 31.12. et ne sont pas mis en gage. Le locataire peut disposer seul du produit d'intérêts annuel. Au 31.12. de chaque année, le locataire reçoit un relevé de compte.

Cette convention s'éteint et le compte épargne garantie de loyer est supprimé sans notification si aucun crédit n'est effectué dans les trois mois après le début du bail indiqué.

### 5. Versement de l'avoir

La Banque verse l'avoir, conformément à l'art. 257<sup>e</sup> du code des obligations suisse, comme suit:

- sur la base d'un ordre écrit dûment signé par le locataire et le bailleur ou
- sur la base d'un commandement de payer exécutoire (non frappé d'opposition ou opposition définitivement radiée) ou
- sur la base d'un jugement exécutoire ou
- au locataire si, dans l'année qui suit la fin du bail, le bailleur n'a fait valoir aucune prétention par voie de droit à l'encontre du locataire et dans la mesure où le bailleur l'a confirmé à la Banque, une fois le délai expiré.

Demeurent cependant prioritaires au droit du bail ayant force obligatoire toutes dispositions d'un contrat-cadre de baux à loyer stipulant des dérogations approuvées par le Conseil fédéral (par exemple «Dispositions paritaires romandes et règles et usages locatifs du Canton de Vaud») dans la mesure où ce dernier s'applique expressément à l'objet loué.

S'agissant de plusieurs locataires, la Banque est en droit, sur signature d'un seul locataire, de débloquent la caution déposée et de la lui verser.

## 6. Autres conditions contractuelles

Les **Conditions générales d'affaires (CGA)** de la Banque, que le locataire a reçues et explicitement acceptées, s'appliquent au demeurant.

Lieu, date / référence

Lieu, date

Signature de la Banque

Signature(s) du/des locataire(s)

---

---

---

Lieu, date

Signature du bailleur / représentant

---

### Déclaration de déblocage du bailleur:

Par la présente, le bailleur déclare débloquer l'avoir déposé jusqu'à présent à titre de garantie. Celui-ci est donc à la libre disposition du locataire. Le déblocage de la caution vaut également ordre de clôture à la pour clôturer le compte épargne garantie de loyer.

Relation de compte du locataire 1:

Lieu, date

---

---

---

Relation de compte du locataire 2:

Signature(s) du/des locataire(s)

---

---

---

---

Lieu, date

---

Adresse/instructions d'envoi du locataire  
après la fin du bail:

Signature du bailleur / représentant

---

---

---

---

## Compte épargne garantie de loyer – Contrat

Compte épargne garantie de loyer – n°:

### 1. Locataire

**Locataire 1**    Monsieur    Madame    Société    **Locataire 2**    Monsieur    Madame    Société

Prénom nom/société:

Rue/n°:

NPA/domicile:

Lieu d'origine/Nationalité:

Date de naissance/de création:

Etat civil:

Téléphone privé:

### 2. Bailleur

Prénom nom/société:

Rue/n°:

NPA/domicile:

E-mail:

Téléphone:

Représenté par:

### 3. Contrat de bail

Daté du:

Début du bail:

Fin du bail:

Objet locatif:

Montant de la prestation de garantie conclue: CHF

### 4. Ouverture d'un compte épargne garantie de loyer

Le locataire ouvre auprès de la

(ci-après la Banque) un compte épargne garantie de loyer à son nom sous l'IBAN susmentionné et s'engage à y verser le montant suivant (total):

Garantie: CHF  
Frais d'ouverture du compte: CHF  
(seront prélevés à titre unique après l'ouverture)

**Total: CHF**

La Banque ne se porte pas garante du virement effectif du montant par le locataire. Le montant crédité est notifié au bailleur.

L'avoir (déduction faite des frais d'ouverture du compte) est mis en gage afin de garantir toute prétention issue du bail et du décompte final au bailleur.

Les intérêts sont crédités sur le compte chaque année au 31.12. et ne sont pas mis en gage. Le locataire peut disposer seul du produit d'intérêts annuel. Au 31.12. de chaque année, le locataire reçoit un relevé de compte.

Cette convention s'éteint et le compte épargne garantie de loyer est supprimé sans notification si aucun crédit n'est effectué dans les trois mois après le début du bail indiqué.

### 5. Versement de l'avoir

La Banque verse l'avoir, conformément à l'art. 257<sup>e</sup> du code des obligations suisse, comme suit:

- sur la base d'un ordre écrit dûment signé par le locataire et le bailleur ou
- sur la base d'un commandement de payer exécutoire (non frappé d'opposition ou opposition définitivement radiée) ou
- sur la base d'un jugement exécutoire ou
- au locataire si, dans l'année qui suit la fin du bail, le bailleur n'a fait valoir aucune prétention par voie de droit à l'encontre du locataire et dans la mesure où le bailleur l'a confirmé à la Banque, une fois le délai expiré.

Demeurent cependant prioritaires au droit du bail ayant force obligatoire toutes dispositions d'un contrat-cadre de baux à loyer stipulant des dérogations approuvées par le Conseil fédéral (par exemple «Dispositions paritaires romandes et règles et usages locatifs du Canton de Vaud») dans la mesure où ce dernier s'applique expressément à l'objet loué.

S'agissant de plusieurs locataires, la Banque est en droit, sur signature d'un seul locataire, de débloquent la caution déposée et de la lui verser.

## 6. Autres conditions contractuelles

Les **Conditions générales d'affaires (CGA)** de la Banque, que le locataire a reçues et explicitement acceptées, s'appliquent au demeurant.

Lieu, date / référence

Lieu, date

Signature de la Banque

Signature(s) du/des locataire(s)

---



---



---

Lieu, date

Signature du bailleur / représentant

---

### Déclaration de déblocage du bailleur:

Par la présente, le bailleur déclare débloquer l'avoir déposé jusqu'à présent à titre de garantie. Celui-ci est donc à la libre disposition du locataire. Le déblocage de la caution vaut également ordre de clôture à la pour clôturer le compte épargne garantie de loyer.

Relation de compte du locataire 1:

Lieu, date

---



---



---

Relation de compte du locataire 2:

Signature(s) du/des locataire(s)

---



---



---

Lieu, date

---

Adresse/instructions d'envoi du locataire  
après la fin du bail:

Signature du bailleur / représentant

---



---



---



---